

Règlement concours Fest'in Geek Cabannes

LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST VALABLE POUR L'ÉDITION 2026 DE LA FEST'IN GEEK QUI SE DÉROULE LE DIMANCHE 30 AOUT 2026.

ARTICLE 1 : LES COSTUMES

Le(s) costume(s) doivent comporter 60% d'éléments fait main (selon appréciation du jury). En dessous de 60 % la note finale sera fortement pénalisée.

Les catégories autorisées pour les costumes sont : animés et mangas asiatiques, dessins animés et BD Européennes, dessins animés et comics Américains, jeux vidéos, films ou séries, sentais ou métal héros et créations personnelles.

Par ailleurs le Staff d'ASFO ne pourra pas transporter, pousser ou soutenir le costume. Aucune aide sur scène n'étant autorisée, les participants devront donc prévoir un costume qui puisse être mobile et stable sans aucune aide.

Les accessoires achetés sont autorisés mais peuvent avoir un impact sur la notation finale par les juges.

Les accessoires faits main sont à privilégier.

Le nombre d'accessoires est limité à : 1 décor de scène et 3 accessoires (ceux portés par les participants ne comptent pas), ASFO 84 à titre exceptionnel peut permettre plus d'accessoires sur dérogation justifiée.

Pour le passage sur scène, les accessoires ne peuvent être posés que par les accessoiristes d'ASFO 84.

Les participants sont responsables de la construction et de la résistance de leurs accessoires sur scène, ils se doivent d'être solides et suffisamment stables pour être transportés sans manipulation particulière.

ASFO 84 se réserve le droit d'interdire tout accessoire ne respectant pas ses critères.

Interdiction : armes blanches, armes à feu, armes incendiaires, liquide facilement inflammable, projectiles ou objets lancés en direction du public et/ou du jury (confettis également), tout objet et geste à caractère discriminatoire et/ou pornographique.

ARTICLE 2 : LES INSCRIPTIONS

Par internet via l'adresse mail : Concours@festingeek.fr avec l'intégralité des pièces demandées.

Par le site : <https://www.festingeek.fr>

Tout mail ne comportant pas TOUTES les pièces demandées sera mis en attente et ne sera pas inscrit sur la liste de passage.

Les membres de la famille ou proches, d'un ou plusieurs membres du jury ne peuvent pas participer au concours. Ils peuvent s'ils le souhaitent faire un passage lors du défilé le samedi.

Ces inscriptions seront clôturées le Lundi 24 Août à 18h ou si le nombre maximum de participants est atteint soit 15 (10 en solo et 5 groupes). A titre exceptionnel ASFO 84 se réserve la possibilité d'inscrire des participant de dernières minutes.
Pour les candidat(e)s mineur(e)s , une autorisation parentale sera à remettre à l'ASFO 84 en main propre le jour du concours ou à remplir sur place le jour J par le ou les représentants légaux.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS A JOINDRE PAR MAIL UNIQUEMENT

En premier lieu, pour faciliter le traitement et la clarté de vos données pour le concours, veuillez remplir la fiche jointe avec le règlement du concours:

1. **Image de référence** : complète de la tête au pied et une vue de l'arrière du costume étant un plus. Hors cas de création personnelle, ce sont des images du personnages qu'il faut fournir non de votre cosplay.
2. **WIP (work in progress)** : à ne fournir que si des photographies ont été prises lors de la création du costume, s'il n'y a pas de WIP cela ne sera pas préjudiciable à l'inscription ni lors de la notation.
Des photos présentant l'avancement de la création du cosplay est toujours un plus.
3. **Fichier d'accompagnement audio et/ou vidéo**: format MP3 uniquement avec un son normalisé (pas de saturation trop prononcée), un dialogue audible et qui ne dépasse pas le temps maximum de 1,30 min pour les solos ou 3 min pour les groupes.
Une vidéo peut également être mise en place si le cosplayer en a besoin, uniquement au format MP4.
Ces fichiers doivent être également apportés sur place sur une clef USB afin de palier à tout problème avec le fichier média envoyé par mail lors de l'inscription. Si des photos faites par des professionnels sont envoyées, merci de faire leur crédit photo sur l'exemplaire envoyé.
En cas de soucis d'envoi de fichiers audio ou vidéo trop volumineux, merci de nous en informer rapidement pour trouver une solution pour les récupérer.

4. Organisation de votre passage sur scène

A renseigner lors de l'inscription :

- préciser le moment où la musique/vidéo doit être lancée (par ex. : avant la montée sur scène, après le placement sur scène, après un geste à la régie, etc.).
- préciser si besoin de lumière particulière (sous réserve de possibilité technique).
- Les accessoires produisant de la fumée sont interdit pour des raison de sécurité.
- préciser sur le plan fourni, l'emplacement de vos décor/accessoires (il y aura la possibilité de modifier le placement le jour J si besoin et suivant la taille de la scène).

ARTICLE 4 : LES VESTIAIRES

Un vestiaire sera à disposition des cosplayers pour le concours avec une séparation hommes/femmes.

ASFO 84 se décharge de toute responsabilité en cas de vol, perte ou casse du cosplay et de ses accessoires.

ARTICLE 5 : LES PHOTOS

La participation au concours implique l'accord des participants pour la prise et l'utilisation de photographies réalisées par nos membres et nos partenaires.

ARTICLE 6 : CRITÈRES D'ÉVALUATION

La notation s'effectue en deux temps :

1; Le jury s'entretiendra avec le participant avant le concours afin de lui poser des questions techniques sur son costume et évaluer le costume dans son ensemble.

2; la prestation scénique et d'éventuels éléments du costume.

Les membres du jury choisis par les organisateurs de Fest'in Geek jugeront les participants selon les critères suivants avec une notation sur 20 :

50% de la note sur le costume :

1. Difficulté technique : /2
2. Qualité couture/construction : /2
3. Choix tissu/matériaux : /2
4. Ressemblance : /2
5. Mobilité : /2

50% sur la prestation

1. Roleplay : /2
2. Respect de l'œuvre : /2
3. Occupation de la scène: /2
4. Réalisation : /2
5. Originalité : /2

ARTICLE 7 : LE DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le jour du concours vous devez vous présenter au stand concours Cosplay avant 12h00 pour confirmer votre présence et nous fournir les autorisations parentales si nécessaire, vos fichiers audio/vidéos, et tout changement de dernière minute. On vous y indiquera le lieu et l'heure de rassemblement pour le prejuging.

Il ne peut y avoir qu'**un accompagnant maximum** lors de l'attente pour le prejuging et le passage sur scène.

Le prejuging peut durer **3 minutes par candidat ou 5 minutes pour un groupe**. Cette durée sera modulée suivant l'appréciation du jury.

La durée maximum de la **prestation est de 1min 30 pour les solo et de 3 minutes pour les groupes**.

L'ASFO 84 se réserve le droit de refuser un candidat qui arriverait trop en retard.

Vous ne devez pas quitter l'arrière scène avant la fin du concours, vous devrez remonter sur scène pour une photo de groupe.

Pensez à manger avant le début de prejuging, il y aura en effet peu de temps entre la fin du prejuging et le début du concours.

Si vous avez des besoins particuliers ou des soucis qui risquent de survenir au cours d'une des étapes, veuillez nous en informer au préalable.

ARTICLE 8 : APPROBATION ET SIGNATURE

Lors du pointage, la mention « lu et approuvé », indiquant que vous avez bien pris connaissance du présent règlement, ainsi que votre signature seront demandé sur la feuille d'émargement.

Vous vous engagerez ainsi à respecter ce règlement. Toute infraction aura pour conséquences une disqualification.

Merci pour votre participation.

